CARGEN

CODE D'ÉTHIQUE & D'INTÉGRITÉ COMMERCIALE

POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

© Cargen Group BV 2025
Scheldedijk 30
2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht
www.cargen-group.com

Table des matières

4 Conformité avec notre code

5 Protéger nos partenaires commerciaux

> Prévenir la discrimination et le harcèlement
> Santé et sécurité
> Drogues et alcool

Protéger nos actifs

> Actifs physiques
> Informations confidentielles

6 Pratiques commerciales éthiques

> Lutte contre la corruption et la subornation
> Cadeaux et hospitalité
> Antitrust et concurrence
> Tiers
> Conflit d'intérêts
> Lois sur le commerce international
> Normes et registres comptables

7

S’engager dans la responsabilité sociale d’entreprise

- Création de valeur durable
- Communautés
- Droits de l’homme
- Dialogue social

8

Surveillance et conformité

Soulever et signaler les problèmes d’intégrité

Conformité avec notre code

Notre Code d'éthique et d'intégrité commerciale fournit des lignes directrices et des informations à notre Personnel sur la manière de mener des affaires de manière responsable, de prendre de bonnes décisions commerciales éthiques et de créer la confiance pour toutes nos parties prenantes.

Ce Code d'éthique et d'intégrité commerciale pour les partenaires commerciaux (« Code ») fait de même pour vous, notre précieux partenaire commercial. Ce Code est applicable dans le monde entier dans toutes nos relations commerciales avec nos partenaires commerciaux.

Pour ce Code, nous définissons les partenaires commerciaux (« Partenaires ») au sens large comme « tout tiers avec lequel nous faisons des affaires ». Cela inclut, mais sans s'y limiter, nos fournisseurs, partenaires (coentreprise), agents, intermédiaires, (sous-)contractants ainsi que toute filiale, succursale ou partenaire commercial de nos Partenaires, dans la mesure où ils sont impliqués dans la relation commerciale avec Cargen.

Cela inclut également, le cas échéant, pour les dispositions de ce Code, le Personnel de nos Partenaires. Cela implique que nous attendons de nos Partenaires qu'ils communiquent et assurent le respect de ce Code dans toute leur organisation et leur chaîne d'approvisionnement. Comme nous opérerons dans le monde entier, nous attendons de nos Partenaires qu'ils maintiennent la vigilance et respectent toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent. Si celles-ci sont en contradiction avec les attentes spécifiques de ce Code, les normes les plus élevées doivent être appliquées.

Protéger nos personnes

Prévenir la discrimination et le harcèlement

Nous nous engageons à créer un environnement de travail positif caractérisé par une conduite professionnelle, courtoise et respectueuse, et avec estime pour la valeur des personnes. Nous croyons que chaque personne doit être traitée également avec dignité et respect, indépendamment de ses traits personnels, croyances, origine nationale ou ethnique, culture, religion, âge, sexe, orientation sexuelle, conviction politique ou aptitude mentale ou physique.
Ni le harcèlement ni l'intimidation ne seront tolérés sous aucune forme ou circonstance. Les agressions physiques, le comportement menaçant, les abus verbaux ou tout autre comportement ayant pour but ou résultant en la création d'un environnement de travail intimidant, offensant, dégradant ou humiliant sont strictement interdits.
Nous attendons de nos Partenaires qu'ils maintiennent les mêmes normes élevées pour eux-mêmes, leur Personnel et leurs parties prenantes.

Santé et sécurité

La sécurité est une responsabilité partagée et le respect de nos exigences de sécurité et de nos processus de qualité est essentiel. Nous attendons de nos Partenaires qu'ils se joignent à nous et nous soutiennent en fournissant à chaque individu un environnement de travail sûr et sain en respectant les règles et pratiques de santé et de sécurité, en signalant les accidents, les blessures et les équipements, pratiques ou conditions dangereuses.

Il n'y a aucune place pour le compromis en matière de santé et de sécurité.

Drogues et alcool

L'utilisation d'alcool et de drogues sur le lieu de travail n'est pas tolérée.

Protéger nos actifs

Actifs physiques

Un actif physique est quelque chose que nous possédons ou détenons au sens large, et qui a ou peut avoir une valeur monétaire (par exemple, équipement, véhicules, outils et fournitures, etc.). Notre Personnel doit utiliser les actifs physiques de l'entreprise de manière efficace, correcte et légitime, uniquement à des fins commerciales liées à nos activités. Chaque fois que nos Partenaires rencontrent des actifs de Cargen, nous exigeons qu'ils fassent de même. Tout type de vol, de fraude ou de détournement d'actifs de l'entreprise ne sera pas toléré.

Informations confidentielles

Ons intellectuele eigendom en vertrouwelijke informatie moeten te allen tijde worden beschermd. Onze Partners mogen informatie aan derden bekendmaken alleen wanneer dit vooraf is goedgekeurd door Cargen of wanneer zij wettelijk verplicht zijn dit te doen.

Pratiques commerciales éthiques

Lutte contre la corruption et la subornation

Cargen s'engage à mener ses activités avec intégrité. Par conséquent, nous ne tolérons pas et ne tolérerons pas la corruption ou la subornation sous quelque forme que ce soit. Personne chez Cargen ne doit à aucun moment offrir, promettre, donner, demander, convenir, recevoir ou accepter des pots-de-vin. En tant que tel, nous devons être extrêmement prudents dans nos relations commerciales, car un pot-de-vin peut prendre de nombreuses formes et n'est pas toujours évident.

Cadeaux et hospitalité

Les cadeaux ou l'hospitalité doivent être traités avec une attention et une vigilance particulières. Dans certaines situations, ils peuvent contribuer à des relations de travail réussies dans des circonstances appropriées et dans une certaine mesure. Cependant, ils peuvent facilement créer l'impression d'influencer ou de tenter d'influencer une action ou une décision.

Nous autorisons à offrir ou accepter des cadeaux ou des hospitalités uniquement lorsqu'ils sont raisonnables, proportionnés et appropriés dans les circonstances données et jamais lorsque l'intention est d'obtenir un avantage indu ou d'influencer une décision commerciale.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils s'abstiennent de présenter des cadeaux et/ou des hospitalités à notre Personnel lorsque les circonstances ci-dessus ne sont pas remplies et qu'ils signalent, conformément à la section « Soulever et signaler les problèmes d'intégrité » de ce Code, tout cadeau et/ou hospitalité inappropriés offerts par notre Personnel.

Antitrust et concurrence

Nous nous efforçons de faire des affaires équitables avec toutes nos parties prenantes. Par conséquent, nous attendons de nos Partenaires qu'ils agissent dans les limites des lois antitrust et de concurrence applicables lorsqu'ils font concurrence sur le marché.

Conflits d'intérêts

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils évitent de faire usage de tout intérêt personnel ou privé pour influencer les décisions commerciales. Dans le cas où un conflit d'intérêts réel ou potentiel devrait survenir au cours de notre relation commerciale, nos Partenaires doivent en informer de manière proactive le Département Conformité de Cargen.

Lois sur le commerce international

Nous attendons de nos partenaires qu'ils mènent leurs activités en conformité avec les sanctions économiques, les embargos et les lois et réglementations applicables des Nations Unies, de l'UE, du Royaume-Uni et/ou des États-Unis régissant l'exportation, la réexportation, l'importation de produits, de données techniques, de logiciels et de services. De plus, nous attendons d'eux qu'ils nous informent s'ils deviennent un jour soumis à de telles sanctions internationales.

Normes et registres comptables

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils travaillent conformément aux normes et procédures comptables qui fournissent une divulgation complète et transparente aux parties prenantes et aux autorités réglementaires.

Tiers

Nous effectuons des vérifications d'intégrité sur nos Partenaires. Cette enquête différera en fonction du niveau de risque de conformité attribué à notre collaboration. Nous attendons de nos Partenaires qu'ils fournissent une assistance raisonnable pour soutenir ces vérifications d'intégrité.

S’engager dans la responsabilité sociale d’entreprise

Création de valeur durable

Notre ambition est de contribuer fondamentalement à des solutions durables pour les défis environnementaux, sociétaux et économiques mondiaux auxquels notre monde est confronté aujourd’hui.

Communautés

Nos Partenaires devraient se joindre à nous pour nous efforcer de créer une influence positive sur les communautés locales dans lesquelles nous travaillons, dans le but d’augmenter la résilience de ces communautés pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux et de construire des relations collaboratives par la consultation, l’engagement et la participation.

Droits de l’homme

Le respect de l’individu est essentiel pour Cargen et au cœur de nos valeurs fondamentales. Nous respectons et protégeons les droits de l’homme et veillons à ne jamais exploiter quiconque, où que nous travaillions dans le monde. Tous ceux avec qui nous faisons des affaires doivent maintenir le même standard.
Nous ne tolérerons jamais l’esclavage, le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire ou la traite des êtres humains. Nous respectons les droits et libertés fondamentaux tels que déclarés dans la Déclaration universelle des droits de l’homme des Nations Unies.
Nos partenaires commerciaux sont censés maintenir les mêmes valeurs et normes éthiques élevées, pour eux-mêmes et tout au long de leur chaîne d’approvisionnement.

Dialogue social

Nous sommes convaincus que le dialogue social et la communication ouverte entre les employés et la direction sont le moyen le plus efficace d’exploiter notre entreprise. Pour assurer un dialogue social efficace, il doit toujours être organisé conformément aux lois et réglementations locales des pays dans lesquels nous travaillons.

Nous encourageons nos partenaires à adopter une approche similaire en faveur d’un dialogue social actif avec leur Personnel et leurs parties prenantes. Cependant, comme norme minimale, nous vous demandons de toujours respecter les lois et réglementations applicables des pays dans lesquels vous êtes actifs.

Surveillance et conformité

Cargen supervise le programme de conformité, y compris l'application du présent Code. En cas de doute ou de questions sur ce document, vous pouvez nous contacter via votre contact commercial habituel chez Cargen.

Nous nous réservons le droit de surveiller votre adhésion à ce cadre en menant ou en engageant un tiers pour mener des audits (sur site). Nous attendons de nos Partenaires qu'ils fournissent une assistance raisonnable pour soutenir ces audits.

S'il y a motif d'inquiétude, tel qu'un manque de coopération ou un manquement à traiter les violations de ce Code, nous prendrons des mesures correctives appropriées. Un manquement persistant à se conformer à notre Code peut être considéré comme une violation matérielle et peut entraîner la résiliation de notre relation commerciale.

Soulever et signaler les problèmes d'intégrité

Nous croyons que le dernier élément constitutif de tout programme d'intégrité réussi est la possibilité pour un tiers concerné de soulever des préoccupations en matière d'intégrité sans crainte de représailles. Nous avons tous le devoir de signaler rapidement toute violation connue ou suspectée de notre Code, ainsi que toute violation des lois et réglementations applicables.

Vos préoccupations en matière d'intégrité peuvent être communiquées de manière divulguée ou anonyme et peuvent être déposées:

> par email : info@cargen-group.com
> par courrier : Scheldedijk 30, 2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht

Quel que soit le mode d'escalade, toutes les affaires sont examinées attentivement et enquêtées avec la plus grande discrétion. Nous interdisons strictement les représailles, les menaces ou les mesures de rétorsion contre toute personne qui a signalé une violation de bonne foi ou qui aide à une enquête, quel que soit le rapport concerné.

Nous sommes convaincus que le respect de notre Code renforce la confiance entre Cargen et ses parties prenantes et ouvre la voie à des relations plus fortes et durables.

Ce n'est qu'avec votre aide que nous pourrons atteindre le plus haut niveau d'intégrité dans nos actions commerciales.

CARGEN

Purifying your process.

© Cargen Group BV 2025
Scheldedijk 30
2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht
www.cargen-group.com